



# L'AVENIR DE L'HOPITAL GENERAL REALITE OU FICTION ?

LA PUBLICATION PAR LA PRESSE LOCALE DES PHOTOS DE LA MAQUETTE DU FUTUR CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT RECONSTRUIT SUR LE SITE DE FITZ-JAMES A PU LAISSER CROIRE QUE L'AVENIR S'ANNONÇAIT SANS OBSTACLE POUR LE DEVENIR DU CENTRE HOSPITALIER.

## Ce n'est pas du tout le cas !!!

Si le projet architectural a pu être validé et publié en 2010, des zones d'ombre importantes subsistent. En particulier sur le devenir de certains secteurs : **le secteur chirurgical et le secteur maternité. Le projet comporte des espaces modulables dans lesquels un bloc opératoire pourrait éventuellement être installé ou non en fonction des décisions prises par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).** En effet, depuis l'application de la loi Bachelot (Hôpital Patients Santé Territoire), c'est la seule instance qui peut décider du devenir des hôpitaux. Le Conseil d'Administration devenu conseil de Surveillance n'a plus de pouvoir décisionnel. Les représentants médicaux (Commission Médicale d'Etablissement) et les représentants des personnels (Comité Technique d'Etablissement) sont réduits à des rôles secondaires.

LA RÉFORME DE L'HÔPITAL PUBLIC  
EST-ELLE DANGÉREUSE ?



La menace sur l'activité opératoire de proximité reste d'actualité, malgré la réelle mise à niveau effectuée au cours des années précédentes par l'adoption généralisée de protocoles de bonnes pratiques, les procédures d'accréditation, de certification, de contrôles qualité ainsi que les collaborations inter-hospitalières.

Un décret visant à fermer les blocs opératoires en dessous de 1500 séjours chirurgicaux a été publié en juillet 2010. Certes, son application a été repoussée dans le temps mais pas supprimée.

A Clermont la coopération inter-hospitalière est une réalité. Avec l'hôpital de Beauvais en chirurgie digestive, stomatologie, orthopédie, et avec l'hôpital de Creil pour l'urologie et la gynéco-obstétrique. La qualité du réseau de périnatalogie est reconnue au-delà des frontières de la région. Cela devrait pérenniser une activité chirurgicale de haut de gamme au CH de Clermont. Pour autant l'application de la T2A comme règle budgétaire (Tarification à l'Activité), pousse les hôpitaux à réaliser le plus d'activité possible en leur sein et sacrifie les collaborations, même anciennes et bien rôdées à une seule fin : **la rentabilité financière.**

Ainsi, au-delà de l'activité chirurgicale, c'est bien l'activité de la maternité, pourtant en croissance régulière qui est menacée à terme car on sait que cette activité nécessite un bloc

opératoire et une équipe d'anesthésiste. **Tout cela serait évidemment remis en cause en cas de restriction, même partielle, de l'activité chirurgicale.**

Toute restriction d'activité de l'hôpital de Clermont déjà minimale dans sa conception globale, appauvrirait la couverture de santé publique de notre secteur pourtant sinistré en matière de médecine générale et de spécialités médicales. Il est totalement illusoire de penser que les CH de Beauvais et de Creil, confrontés à leurs propres difficultés d'hôpitaux publics, pourraient « absorber » le surcroît d'activité qui proviendrait d'une fermeture totale ou partielle de la chirurgie et de la maternité de Clermont.



**Nous devons obtenir un engagement clair de toutes les collectivités locales pour défendre l'offre publique de soins que constitue l'hôpital de Clermont avec l'ensemble de ses activités sous toutes les formes possibles, y compris par des démarches auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la sous-préfecture.**

Dans le cadre du Groupement de Coopération Sanitaire constitué par les deux Centres Hospitaliers du Clermontois (CH général et CHI) qui devrait aboutir à la fusion de services techniques et logistiques, avec des engagements clairs de maintien des emplois de la part des deux directions d'établissement.

**Les menaces sur le Centre Hospitalier de Clermont sont plus que jamais présentes. La population du Clermontois-Plateau Picard doit rester attentive et mobilisée :**

- ✚ Pour le développement de ses Centres Hospitaliers afin de répondre au mieux aux besoins de santé.**
- ✚ Pour le maintien des emplois dans le secteur hospitalier public.**

**Pour contacter le comité de défense :**

**Par courriel : [cddclermont@live.fr](mailto:cddclermont@live.fr)**

**Par téléphone : 03 64 39 01 59**

**Notre site : [www.cddclermontois.e-monsite.com](http://www.cddclermontois.e-monsite.com)**